

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



DECOULANT DES ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES,
LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DEFINISSENT LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT DES DEUX SITES MUTABLES IDENTIFIES.
CES DEUX OAP ACCOMPAGNENT ET GUIDENT LA MUTATION DES SECTEURS DE PROJET.

L'OAP N°1 (EXTRAIT)

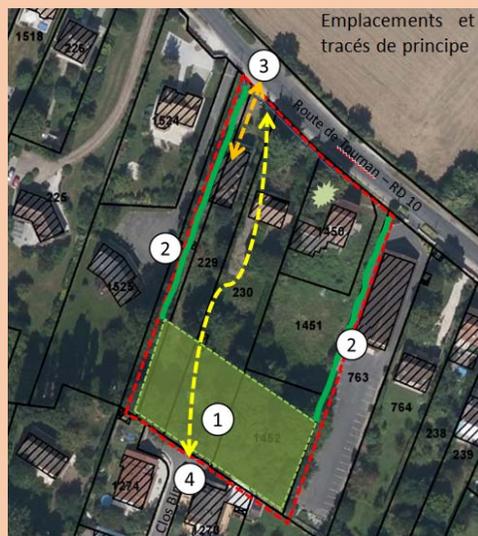


- En façade sur la RD10, 6 parcelles en partie bâties pour une superficie de 6400 m² environ.
- On note la présence d'un petit lieu de culte sur la parcelle limitrophe à l'ouest et d'un groupe scolaire à proximité.
- Une façade de plus de 60 mètres constituant une séquence significative dans le parcours sur la RD.
- Une couverture boisée épaisse en fond de parcelle, des plantations de hautes tiges d'ornement en façade sur la RD.

L'OAP N°2 (EXTRAIT)



- En façade sur la RD10, un terrain autrefois occupé par de l'activité industrielle et encore aujourd'hui par de l'activité d'entreposage de matériaux, sur une superficie de 1518 m² environ.
- Une façade donnant sur un espace public résiduel au croisement de la RD10 et de la rue Grevin (ville de Lagny) composant une petite séquence urbaine dans le parcours sur la RD10.
- Un espace singulier intégralement minéralisé, qui disqualifie le paysage du secteur.



Le projet prévoit un programme de 25 logements sociaux.

La trame paysagère et écologique à renforcer mettra en œuvre une gestion durable des espaces verts avec a minima :

1. Une couverture boisée au sud préservée sur au moins 30 mètres d'épaisseur.
2. Les franges Est et Ouest plantées de haies champêtres sur au moins 5 mètres de large.

L'accès, la desserte et le stationnement s'organiseront à partir d'un accès unique depuis la RD 10.

L'espace de stationnement perméable et planté s'insérera dans la trame paysagère et écologique à l'écart des espaces sensibles des logements (chambres, séjours...). Cet espace regroupera l'ensemble des capacités de stationnement nécessaires.

4. Il sera prévu une liaison piéton-cycle avec la rue du Clos Binette.



Le projet prévoit un programme de 15 logements environ dont 50% a minima de logements sociaux.

L'objectif est de revitaliser cet espace en réintroduisant une perméabilité du sol (terrain aujourd'hui couvert intégralement par un matériau imperméable). Il s'agira ainsi de favoriser le retour de la biodiversité. Des espaces de pleine terre plantés se localiseront en fond de parcelle en continuité des espaces jardinés des parcelles limitrophes.

1. Des espaces de pleine terre plantés se localiseront en fond de parcelle en continuité des espaces jardinés des parcelles limitrophes.
2. L'aménagement devra permettre l'élargissement du trottoir sur la RD.
3. L'accès, la desserte et le stationnement s'organiseront à partir d'un accès unique depuis la RD 10.



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

MARS 2023